



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 16 octobre 2013

Compte rendu de l'entrevue interfédérale à l'Assemblée avec le groupe socialiste

Le 15 octobre, à la demande des Fédérations de Mineurs, le groupe socialiste a reçu l'interfédérale sur le dossier du régime minier. La délégation CFTC était composée de MM. GROH et MARGHERITA.

L'interfédérale s'est rencontrée le matin pour élaborer un document succinct commun. Ce document reprend les positions du décret SARKOSY, les orientations du gouvernement HOLLANDE et la position des Fédérations des Mineurs.

Au cours de cette interfédérale, la CGT propose une action : manifestation à Paris devant l'Assemblée nationale dans la première quinzaine de novembre, le jour du vote du PFLSS. Nous devons rapidement nous positionner sur cette demande après l'entrevue avec Mme la Ministre.

Rencontre à l'Assemblée

Le groupe socialiste nous informe que :

- 50 députés et sénateurs du groupe socialiste ont travaillé sur le sujet, le terme de la réflexion est proche.
- Mme la Ministre présentera ses conclusions le 18 octobre et fixera le calendrier
- Les élus rencontreront Mme la Ministre avant qu'elle ne reçoive les Fédérations
- Les élus ont rencontré M. RITTER
- Sans l'abrogation de l'article 80 le sort du régime minier était scellé.

Il considère que :

- il n'y a pas de gros sujets de désaccord
- le dossier est compliqué
- le régime minier répond à l'attente de la population en matière d'offre de soins
- les ARS devront prendre leurs responsabilités
- il y a un gros décalage sur le terrain
- il faudra mettre en place un cadre juridique
- le PFLSS a obtenu une rallonge budgétaire jusqu'en 2017
- la future COG de 4 ans aura un rôle important.

Il rappelle que l'objectif des élus est de :

- maintenir le régime minier, mais que celui-ci doit évoluer
- maintenir la gratuité pour les affiliés
- de donner des garanties pour le personnel, mais il rappelle que celui-ci doit s'adapter, évoluer et utiliser les outils du régime général, se pose aussi la question des établissements sans préjuger de la rencontre avec Mme la Ministre, celle-ci devrait nous annoncer la mise en place d'un : « véhicule législatif à initiative gouvernementale ».

Pour pallier à ces sujets

L'interfédérale a rappelé aux parlementaires socialistes que :

- la mission RITTER n'était qu'une chambre d'écoute
- à aucun moment les propositions des Fédérations n'ont été débattues
- des thèmes (gouvernance, ASS collective etc) n'ont été abordés
- pire encore, la Commission RITTER nous a annoncé la vente de Menton, alors que toutes les fédérations demandent à ce que le centre de vacances soit au catalogue 2014.

Elle considère que :

- sur certains sujets, les propositions sont inférieures au décret SARKOZY
- la CAN et la Commission RITTER nous ont présenté une COG sans aucune concertation, alors que nous n'avons toujours pas le cadrage politique
- malgré l'abrogation de l'article 80 du décret, la CAN continue de vider le régime (fermeture de centres de santé, vente etc.)

L'interfédérale a remis aux élus le projet commun élaboré le matin. Elle souhaite en débattre avec Mme la Ministre lors de la réunion du 18 octobre avant toute prise de décision.

La délégation
Raphaël MARGHERITA